



MAIRIE ESPANÈS

Séance du 24/01/2023

Procès-verbal

2022-28

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 24 janvier à 20 H 40, le Conseil Municipal de la Commune d'ESPANÈS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christophe GILLON, Maire.

Date de convocation : 24/01/2023,

✓	M GILLON Christophe	✓	M PERRIGAULT Jacques
✓	Mme DUBOIS Ségolène	✓	Mme DARLES Bérandère
✓	M VARLET Frédéric	✓	Mme DESPLAS Marie
✓	M COLRAT Fabrice	✓	Mme CAZABAN Monique
✓	M BIARNEIX Thomas	✓	M FAUCHER Dominique
✓	M TOUSTOU Pascal		

M VARLET Frédéric est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

* Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2022.

* Communauté de communes :

- Extraits du CR du conseil communautaire 9 janvier 2023.

* Finances :

- A/ Point sur les dépenses et recettes de l'année 2022.

- B/ Délibération sur les crédits d'investissements.

* Travaux / Urbanisme.

- A/ Délibération sur la validation du système de chauffage pour le bâtiment principal Mairie/Bibliothèque.

- B/ Délibération sur le service de broyage à domicile : prolongation de service.

- C/ Point info sur les travaux de la maison Bruel.

- D/ Délibération sur l'utilisation du droit de préemption pour un bien de la commune.

* Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2022,

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2/ Conseil communautaire, compte rendu du 9 janvier 2023.

Le débat a été principalement axé sur la problématique du logement.

3/Finances :

A/ Point sur les dépenses et recettes depuis le début de l'année.

	Dec-22	Année-22
Dépenses	46 166.51€	145 245,48€
Recettes	18 428.44€	107 038,70€ (NB)

(NB : recettes signées au 31/12/2023 - environ 70k€ à ajouter début janvier)

B/ Délibération : crédits d'investissements.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération qui autorise à engager des crédits d'investissements à hauteur du quart des crédits votés l'année précédente (soit 1/4 de 110 831,72 euros c'est-à-dire 27 707,93 euros maximum) afin de régler les factures d'investissement avant le vote du budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager les crédits d'investissements tels que définis ci-dessus.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4/ Travaux, urbanisme :

A/Délibération sur la validation du système de chauffage pour le bâtiment principal Mairie/Bibliothèque/annexes

La rénovation du bâtiment principal de la Mairie / Bibliothèque/ annexes est engagée avec le remplacement des menuiseries et l'isolation des combles. Un diagnostic de Performance Energétique a également été fait pour compléter les dossiers de subvention (nouvelles normes). D'après celui-ci, le bâtiment serait classé en catégorie « G » en étiquette énergétique. Le fait seul de changer les menuiseries et d'isoler le toit ferait passer le bâtiment en étiquette « E ». Selon le DPE, le rajout du système de chauffage changerait l'étiquette énergétique en « B ». A la vue du coût des travaux engagés et la différence de résultat, l'expert nous conseille de changer le système de chauffage actuel en installant un système de pompe à chaleur.

La commission travaux avait déjà statué sur le type de chauffage à mettre sur ce bâtiment (chauffage par radiateurs électriques), le DPE remet en cause ce choix. Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de statuer sur le choix de système de pompe à chaleur pour tout le bâtiment principal Mairie / Bibliothèque / Annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'a pas valider le choix du type de chauffage du bâtiment principal Mairie / Bibliothèque / Annexes.

Pour : 5 Contre : 2 Abstention : 4

B/Délibération sur le service de broyage à domicile : prolongation de service.

Rappel : Pour donner suite à plusieurs demandes d'habitants et pour donner une réponse à l'évacuation des déchets verts, il a été décidé (délibération n°2022-29) de lancer l'opération « broyage à domicile » en remplacement du service proposé auparavant par le SICOVAL. L'inscription par le particulier se fera par mail ou téléphone sur des créneaux horaires proposés : quatre par jour et cinq ou six jours sur la semaine., et ce toutes les cinq semaines, période libérée pour la commune.

Le particulier devra signer le règlement et une décharge de responsabilité.

Une pré visite sera nécessaire la semaine précédant la journée de broyage.

Après ouverture du service, le bilan est très positif et beaucoup apprécié par les habitants. Il avait été décidé de mettre à l'essai ce service communal à la personne jusqu'à la fin de l'année 2022.

A la vue du bilan, il est proposé de pérenniser ce service communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de continuer ce service et de le pérenniser sur l'année 2023.

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 1

C/ Point info sur les travaux de la maison BRUEL.

Appartement T2 : Les travaux sont terminés, le locataire a emménagé le 22 janvier 2023.

Maison T4 : Comme défini lors du dernier conseil, les travaux sont suspendus en attendant un plan prévisionnel. Cependant, des travaux d'urgence sur les gouttières en zinc sont à prévoir pour une mise hors d'eau du bâtiment.

D/ Déclaration d'intention d'aliéner le droit de préemption au 18, rue du château.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la licitation d'un bien immobilier situé L'homme Mort 18 Rue du Château - cadastré section A – n° 212 – 227 – 374 - 408 – 410 – 412 - 413.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé. Une élue n'a pas pris part au vote.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5/ Questions diverses :

Agenda associatif : Soirée vins et fromages le 28 janvier 2023.

Les thématiques Traitement des subventions et centralisation de la documentation sont abordées avec le besoin d'optimiser les processus, en particulier pour la constitution des dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

M GILLON Christophe Maire	M VARLET Frédéric Deuxième adjoint Secrétaire de séance
------------------------------	---